

**Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation publique sur le Livre vert :
La forêt pour construire le Québec de demain**

par

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

365 rue Saint-Louis

Joliette J6E 7N3



Mars 2008

Présentation du CREL

Fondé en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel, réalise des projets à caractère environnemental et propose des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le CREL compte environ 100 membres provenant de divers milieux dont des groupes environnementaux, des groupes intéressés à la conservation des ressources naturelles, des gouvernements locaux, des entreprises et des citoyens.

Introduction

La région de Lanaudière tire une bonne partie de sa richesse du milieu forestier. Il est donc essentiel que, dans une perspective de développement durable, les écosystèmes forestiers y soient préservés pour qu'ils puissent rendre à nos enfants les services qu'ils nous rendent maintenant.

Conformément à sa mission, le CREL s'occupe au premier chef de la protection de l'environnement. La conservation de l'intégrité du milieu naturel revêt donc pour nous une importance primordiale.

En mars 2005, l'Organisation des Nations Unies publiait un important rapport sur l'état des écosystèmes faisant écho à l'étude la plus complète jamais entreprise sur cette question à l'échelle de la planète. Il s'agit du *Rapport sur l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire* qui résulte d'une étude menée par 1300 experts venus de 95 pays. Cette étude révèle qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes et qui permettent la vie sur terre – par exemple la fourniture d'eau douce, les stocks de pêche, la régulation de l'air et de l'eau, la régulation des climats régionaux, des risques naturels et des parasites – sont dégradés ou surexploités. 24 « services écosystémiques » ont été pris en considération dans l'étude. À la lumière de ces nouvelles connaissances scientifiques sur la dégradation déjà prononcée de notre environnement global, ce rapport nous interpelle tous à faire preuve d'une vigilance accrue en ce qui concerne la protection de nos écosystèmes et d'une nécessaire créativité dans l'ajustement de l'ensemble de nos pratiques. Selon les auteurs du rapport : « *Y parvenir réclamera cependant des changements radicaux dans notre manière de traiter la nature à toutes les étapes de la prise de décision, ainsi que de nouvelles façons de coopérer entre*

*gouvernements, entreprises et société civile. Les signaux d'alarme sont là pour qui veut les voir... ».*¹

Le Livre vert nous présente une proposition visant à maximiser les bénéfices de l'exploitation de nos ressources forestières pour le plus grand bien de tous. Bien que l'exploitation des ressources forestières au Québec fasse partie de l'histoire, l'approche du Livre vert propose d'intensifier cette exploitation. Selon nous et selon bien des écologistes, l'ampleur envisagée de cette future exploitation aura un impact direct sur l'état de nos milieux naturels.

Commentaires sur les orientations

Nous ne souhaitons pas dans ce mémoire commenter de façon exhaustive tous les éléments contenus dans le Livre vert. On retrouvera cependant une appréciation générale de la vision véhiculée par ce document en conclusion. Nous nous contenterons ici de commenter certaines des orientations proposées.

Orientation 1. Favoriser la mise en valeur des ressources par l'implantation d'un zonage du territoire forestier.

Nous appuyons la division du territoire en trois zones vouées à des fonctions différentes.

Concernant les aires protégées, nous sommes d'avis qu'on devrait porter le pourcentage du territoire destiné à cet usage à 12% dès l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. Dans une perspective de développement durable et à long terme, le Québec devra protéger le même pourcentage de territoire que les autres pays industrialisés. Nous devons y arriver de toute façon. Si nous ne le faisons pas maintenant, notre petit 8% demeurera une faiblesse dans la compétitivité avec d'autres pays quant aux certifications d'aménagement durable et il sera beaucoup plus difficile d'augmenter les aires protégées jusqu'à 12% lorsque les autres types de zonage auront été fixés. En d'autres termes, il serait temps dès maintenant d'identifier d'autres aires protégées avant de décider des autres formes de zonage.

Concernant les zones d'aménagement écosystémique, le Livre vert ne met pas en évidence les modalités et les exigences liées à un véritable aménagement écosystémique. Ce type d'aménagement a fait l'objet de projets pilotes par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Voici comment on le définissait : *« L'aménagement écosystémique vise, par une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier, à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à des besoins socio-*

¹ Millenium Ecosystems Assessment, Londres. Mars 2005, Communiqué de presse.

économiques dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier »². Sans être des spécialistes de la foresterie, il nous apparaît que les pratiques de l'aménagement forestier dans notre région sont encore loin de cette définition. Nous connaissons mal notre biodiversité, la variabilité naturelle de nos forêts, leur composition fine, leur structure d'âge, leur résistance aux maladies et aux éléments climatiques, notamment leur adaptabilité aux changements climatiques qui nous affecteront dans les prochaines décennies. Nous ne sommes pas prêts pour ce type d'aménagement. Beaucoup de travail, d'éducation et de changement de mentalités devront s'opérer si le paradigme de l'aménagement écosystémique doit être fonctionnel d'ici 5 ans sur 70% de notre forêt publique. Nous sommes cependant d'accord avec l'intention mais il nous faudra du temps pour réaliser l'acquisition des connaissances nécessaires pour ajuster concrètement nos pratiques forestières.

Les zones de sylviculture intensive sont jugées nécessaires au maintien de notre possibilité forestière. Comme bien des écologistes, nous pensons que ces zones se transformeront avec le temps en d'immenses rangées d'arbres, souvent en monoculture, sur des terres fertilisées artificiellement et traitées à l'aide de pesticides, où on trouve une faible biodiversité. Si leur présence est inévitable pour assurer la viabilité économique de notre foresterie (nous ne pouvons cependant ni l'affirmer ni l'infirmier), il serait tout de même souhaitable que la superficie qui leur serait accordée soit réduite au minimum nécessaire. Il nous semble que 30% de notre territoire ainsi transformé en champ de ligniculture soit une proportion énorme! Il conviendrait aussi de s'assurer, dans une perspective de gestion intégrée des ressources, que seuls des territoires n'ayant aucune contrainte liée à la proximité de zones fauniques, de villégiature, d'habitation, de récréotourisme, de mise en valeur des paysages, etc. puissent y être destinées. De même, il conviendrait de prévoir des zones tampon (zones d'aménagement écosystémique) entre une aire protégée, comme un Parc national, et une zone de sylviculture intensive.

Orientations 2 et 3. Recentrer le rôle du Ministère sur ses responsabilités fondamentales et en corollaire, confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion forestière.

Nous pensons que les intervenants régionaux constituent, par leur connaissance du territoire, le groupe le plus apte à faire la gestion forestière à l'échelle locale. Il est aussi souhaitable qu'un plus grand nombre d'intervenants régionaux soient impliqués car, ici comme en d'autres régions, nous avons besoin de création d'emploi.

² Direction de l'environnement forestier, MRNF. 14 juin 2006. Recommandation 4.1 Que l'aménagement écosystémique soit au cœur de la gestion des forêts du Québec; comment mettre en œuvre l'aménagement écosystémique au Québec. Présentation faite au Conseil de mise en œuvre des recommandations du Rapport sur la gestion de la forêt publique.

Des ressources suffisantes doivent cependant être accordées à l'instance régionale responsable afin qu'elle puisse agir dans tous les domaines de compétences requis : acquisition des connaissances scientifiques pointues sur le milieu forestier régional, capacités de commercialisation, de planification des opérations forestières, de gestion des certifications d'aménagement forestier durable (incluant la généralisation de l'adoption de la norme FSC, ou équivalent) afin de protéger adéquatement la ressource, les écosystèmes et d'assurer des marchés stables aux entreprises et aux travailleurs impliqués. etc.

Orientation 7. Établir un marché concurrentiel des bois provenant des forêts du domaine de l'État.

Le nouveau régime forestier devra instaurer des mécanismes assurant que les prix pratiqués sur le marché concurrentiel des bois puissent couvrir essentiellement tous les coûts liés à l'aménagement écosystémique et à la sylviculture intensive. En accord avec la Stratégie de développement durable du Québec, ces coûts doivent être internalisés.

Dans un contexte de compétitivité internationale où plusieurs pays ignorent les principes de l'aménagement forestier durable, nous devons trouver le moyen de résister à des compétiteurs qui ne rencontrent pas les mêmes coûts tant au niveau de la main d'œuvre que des pratiques forestières. S'il leur plaît de vendre leurs forêts à rabais, il ne saurait en être de même avec la nôtre!

Orientation 9. Se doter d'une stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée.

L'essentiel des produits du bois auxquels nous avons destiné notre production forestière depuis bien des années sont restés, somme toute, des produits de première transformation.

Il est clair que la valeur économique de nos forêts pourrait être beaucoup plus grande si nous faisons l'effort de diversifier nos produits. Selon nous, c'est la clé de notre compétitivité internationale, du moins jusqu'au jour où nos compétiteurs, qui ne prennent pas en compte les coûts environnementaux de l'exploitation de leurs forêts se voient contraints de réduire leur production suite à des ruptures de stocks ou des ruptures des fonctions écosystémiques de leurs forêts.

Nous souhaitons cependant apporter un bémol sur un des produits forestiers envisagés : celui des puits de carbone. Nous pensons qu'il est encore trop tôt pour sérieusement planifier des revenus substantiels provenant de la lutte aux changements climatiques.

Nous croyons que l'essentiel des préoccupations dont devrait tenir compte le nouveau régime forestier à l'égard des changements climatiques devrait porter sur l'adaptabilité des essences forestières commerciales et des écosystèmes aux changements climatiques à venir. En effet, le choix des produits à mettre en marché doit tenir compte, bien sûr, des besoins et des désirs d'une éventuelle clientèle mais aussi des réelles capacités de la forêt à fournir la matière ligneuse nécessaire à la fabrication de ces produits. Nous connaissons mal les capacités d'adaptation de nos essences forestières au changement de zones climatiques qu'elles auront à subir très rapidement par rapport aux échelles de temps écosystémiques.

Devons-nous rappeler que, contrairement à la faune qui peut se déplacer et s'adapter dans une certaine mesure à de nouveaux habitats, les végétaux n'ont pas de pattes et leur adaptation aux changements climatiques du passé, lorsqu'elle était possible, se produisait sur des siècles ou des millénaires, donc sur plusieurs générations d'individus, pas sur trois ou quatre décennies comme l'impliquent les changements climatiques actuels.

Il est intéressant et à la fois inquiétant de noter que le modèle prévisionnel qui a servi jusqu'à récemment au calcul de la possibilité forestière en vue d'assurer le rendement soutenu, le logiciel *Sylva*, ne tenait pas compte de la variable des changements climatiques. Nous espérons que les nouveaux modèles utilisés par le forestier en chef considèrent, eux, cette variable liée au réchauffement.

Conclusion

Lors d'une consultation publique sur la mise à jour de 1998 du régime forestier, nous posions la question : nos forêts publiques sont-elles surexploitées? À l'époque, et encore aujourd'hui, le régime forestier était largement destiné à assurer l'approvisionnement des usines de transformation du bois au meilleur coût possible et à éviter les ruptures de stocks qui seraient quasiment certaines si on n'imposait pas de limite au prélèvement. On a d'ailleurs vu dans les années suivantes en Gaspésie des zones où on a dû diminuer en catastrophe les volumes récoltés à cause de ruptures de stocks.

La forêt publique a été pendant plusieurs années exploitée tout près de ce qu'il est convenu d'appeler la limite du rendement soutenu. La Commission Coulombe est venue donner une évaluation à la baisse de la possibilité forestière, justifiant nos craintes quant à l'avenir des écosystèmes forestiers.

Or, ce que le Livre vert nous propose, avec de nouvelles manières mieux adaptées aux conditions actuelles de l'économie et à la prise en compte des impératifs du développement durable, c'est bel et bien une augmentation de la production de matière ligneuse. Pour ce faire, il faudrait augmenter la possibilité forestière, ce qui implique un

aménagement intensif se soldant par une diminution de la diversité naturelle des peuplements et une baisse de la résistance des écosystèmes forestiers aux maladies, aux insectes et aux rigueurs du climat. Par sa proposition de zonage de sylviculture intensive, le MRNF cherche à compenser les pertes de possibilité forestière résultant tant des plus récentes et conservatrices évaluations du forestier en chef que de la baisse prévisible dans la zone d'aménagement écosystémique par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes dans la détermination de la possibilité forestière, nous ne sommes pas convaincu que le rendement soutenu, si nécessaire au fonctionnement des usines à court et moyen terme, soit écologiquement soutenable à long terme et de nature à assurer la pérennité des écosystèmes forestiers pour les générations futures.

Pour le MRNF, en tant que gestionnaire public redevable envers la collectivité québécoise de la gestion d'une ressource et d'un patrimoine forestier public, il conviendrait de se demander s'il ne vaudrait pas mieux rechercher un optimum plutôt qu'un maximum dans l'utilisation des ressources forestières. Il nous apparaît que le développement économique résultant de la récolte de la matière ligneuse ne pourra désormais se faire que par l'intermédiaire de l'augmentation de la valeur ajoutée. On a suffisamment mis de pression sur nos forêts.

Contrairement à l'orientation résolument orientée vers le développement économique du Livre vert, nous pensons que notre régime forestier devrait édicter un ensemble de règles destinées à gérer une ressource naturelle renouvelable certes mais aussi limitée. En d'autres termes, le flux de matière ligneuse provenant de notre patrimoine forestier est limité, si nous voulons qu'il reste essentiellement constant dans le temps et qu'il soit encore utile à nos enfants. Malheureusement, le Livre vert nous propose un régime dont l'essentiel est constitué d'une recette compliquée de mise en marché afin d'assurer que « *le secteur forestier d'inscrive de plein pied dans la réussite du Québec et redevienne un pôle majeur de croissance et de création de richesse.* »³

Source : Gilles Côté, directeur général

³ MRNF, Février 2008, La Forêt pour construire le Québec de demain, page 46.